

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION
ET LA GESTION D'UNE PISCINE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
15 mars 2023

PUBLIE LE : 07 AVR. 2023

Délibération n° 230315-2 : Rapport d'orientation budgétaire 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mars à vingt heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le huit mars, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 15 MARS 2023

PRESENTS

CHAMBOURCY	Marie-Pascale TUVI, DELEGUEE TITULAIRE Myriam GUY, DELEGUEE TITULAIRE
LE PECQ	David MANUEL, DELEGUE TITULAIRE
MAREIL-MARLY	Maria WENTHOLT, DELEGUEE TITULAIRE Gilles MORINI, DELEGUE SUPPLEANT
MARLY-LE-ROI	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE Marie-Odette ALAIS, DELEGUEE TITULAIRE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Arnaud PERICARD, PRESIDENT

ABSENTS EXCUSES

AIGREMONT	Alexandre GAYMAY, DELEGUE TITULAIRE Annie DONGRADI, DELEGUEE SUPPLEANTE
CHAMBOURCY	Emmanuel PUISEUX, DELEGUE SUPPLEANT
LE VESINET	Louis LE MASSON, DELEGUE SUPPLEANT
MAREIL-MARLY	Philippe BARDET, DELEGUE SUPPLEANT
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Christine BOGE, DELEGUEE SUPPLEANTE Marie AGUINET, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communes non représentées : AIGREMONT / LE VESINET

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général des services mutualisés d'Unilys
Monsieur Cyrille SCHUSTER, Directeur des pôles sportifs et culturels d'Unilys
Monsieur Baptiste MARQUES, Directeur des affaires juridiques, de la commande publique et des assemblées d'Unilys

Nombre de communes	:	7
QUORUM	:	8
<u>Délégués présents</u>	:	8
<u>Pouvoirs</u>	:	/
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	8

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

RAPPORTEUR : Monsieur Benoît BURGAUD, Vice-président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et L.5211-36 ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), et notamment son article 107;

VU le décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne, par les collectivités territoriales et leurs établissements publics de coopération, de documents d'informations budgétaires et financières ;

VU le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

VU le décret n° 2016-892 du 30 juin 2016 relatif à la définition de seuils d'opérations exceptionnelles d'investissement ;

VU la circulaire ministérielle n° 15-029621- D en date du 30 novembre 2015 portant sur les nouvelles dispositions prévues par la loi NOTRe relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Vice-président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

APPROUVE le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2023, jointe en annexe à la délibération ;

PREND ACTE de la tenue du débat qui s'ensuit.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 6/04/2023
Transmis en Préfecture et affiché le 7/04/2023

Maria WENTHOLT

Secrétaire de séance

Pour Extraît Conforme



Arnaud PÉRICARD

Président du Syndicat Intercommunal

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

RAPPORTEUR : Monsieur Benoît BURGAUD, Vice-président

La procédure budgétaire prévoit que dans les deux mois qui précèdent le budget, les orientations budgétaires de l'année à venir font l'objet d'un débat qui s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB). Les informations devant figurer au ROB sont les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, les informations sur la structure (annexe 1), la gestion de la dette (annexe 2), la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs (L.5211-36 et L.2312-1 du CGCT).

I. Le coût des piscines : un sujet de préoccupation au sein des collectivités locales

1. Des vagues de fermeture en 2022

Une rapide revue de presse permet de facilement rendre compte des difficultés de l'ensemble des acteurs publics en 2022 de tenir ouvertes leurs piscines au regard de l'inflation sur les coûts de l'énergie et de la pénurie de personnel (MNS) qualifié pour assurer la sécurité des baigneurs.

Les presses régionale et nationale ont largement relayé les difficultés des élus locaux et des gestionnaires des bassins à maintenir leurs structures ouvertes face à l'explosion des coûts énergétiques :

Piscines municipales : une vague de fermetures en vue

La hausse des coûts de l'énergie fait exploser les factures de chauffage, en particulier celles des équipements les plus vétustes. Seule solution, fermer.

[Piscines municipales : une vague de fermetures en vue \(lepoint.fr\)](https://www.lepoint.fr/piscines-municipales-une-vague-de-fermetures-en-vue/2022-08-09)

FRANCE

Les piscines municipales en France : un modèle voué à disparaître ? DISCUSSION

Par Margaux Racanière • Mise à jour: 08/09/2022



[Les piscines municipales en France : un modèle voué à disparaître ? | Euronews](https://www.euronews.com/fr/actualites/les-piscines-municipales-en-france-un-modele-voue-a-disparaître/)

Accueil > Économie > Énergie

La question du jour. Crise de l'énergie : faudra-t-il fermer les piscines municipales cet hiver ?

Faudra-t-il crawler dans des piscines moins chauffées pour diminuer leur facture énergétique et éviter de plomber les finances des collectivités ? Depuis cet été, certaines réduisent leurs plages horaires ou baissent le thermostat pour adoucir la note.

 Le Courrier de l'Ouest
AFP
Publié le 03/09/2022 à 17h27



Accusé de réception en préfecture
078-257801340-20230407-230315-2-DE
Date de télétransmission : 07/04/2023
Date de réception préfecture : 07/04/2023

[La question du jour. Crise de l'énergie : faudra-t-il fermer les piscines municipales cet hiver ? \(ouest-france.fr\)](https://ouest-france.fr)

SOCIÉTÉ

Crise des piscines publiques : le retour à l'eau froide ?

Par **Emmanuel Auvray** et **Benoît Hachet**
HISTORIEN, SOCIOLOGUE

Épidémie de Covid-19, pénurie d'eau de l'été 2022, augmentation du coût de l'énergie : le parc de piscines français, à la fois vieillissant et économiquement fragile, a été largement affecté par la succession de crises de ces dernières années, et avec lui l'indispensable apprentissage des activités natatoires et leur pratique. Au point de relancer l'intérêt des passionnés et des sportifs pour une pratique ancestrale : la nage en eau courante, en partant à la reconquête des fleuves et rivières.

[Crise des piscines publiques : le retour à l'eau froide ? - AOC media](#)

Dans ce contexte difficile, et malgré une situation financière fragilisée par les travaux et la crise sanitaire, le Dôme a maintenu ses horaires d'ouverture et ses activités sans augmentation de participation des communes en 2022.

Seul le bassin extérieur n'a pu être maintenu ouvert à l'automne 2022, le surcoût énergétique estimé à (+17 k€) mensuel ne pouvant être assumé par l'établissement.

2. Mise en place d'un référentiel de coût au niveau national

En 2022, l'OFGL (Observatoire des Finances et de la Gestion Publique Locale) a publié son rapport annuel portant sur « Les piscines et centres aquatiques, combien ça coûte ? »¹. Ce rapport est l'actualisation d'un rapport publié en octobre 2021 portant sur « Le coût de fonctionnement des piscines communales et intercommunales »². L'objet de ce rapport est d'offrir aux différents acteurs des informations de référence utiles à l'évaluation des situations locales via un référentiel de coûts partagé. Les données relevées par l'observatoire permettent ainsi à notre établissement de pouvoir se comparer et se positionner par rapport à d'autres structures similaires.

Les grands enseignements tirés de ce rapport sont les suivants :

- Les frais de personnel constituent la majeure partie des dépenses avec un poids moyen de 50%, suivis des amortissements (22%) et des énergies et fluides (17%) ;
- D'importantes disparités existent entre les structures : régie et DSP, bassins couverts ou extérieurs, taille des bassins, fréquentation.

Le Dôme se situe dans la moyenne des établissements inclus dans l'observatoire OGCL, exception faite des amortissements où l'établissement est très en dessous :

¹ [OFGL piscines publiques combien ca coute 12-01-2023.pdf](#)

² [ofgl cap sur 14 cout fonctionnement piscines bloc co 14-10-2021.pdf \(open-collectivites.fr\)](#)

	Dôme (atterrissage 2022)	Etude OFGCL 2022
Part des frais de personnel	51%	50%
Part des dépenses énergie/eau	19%	17%
Part des amortissements	2%	22%
Part des intérêts d'emprunts	6%	

Le Dôme se positionne comme plutôt vertueux par rapport aux données de l'OFGCL : son coût moyen estimé à **1 937 €/m2/an** par rapport à une moyenne nationale à 3 300 €/m2/an.

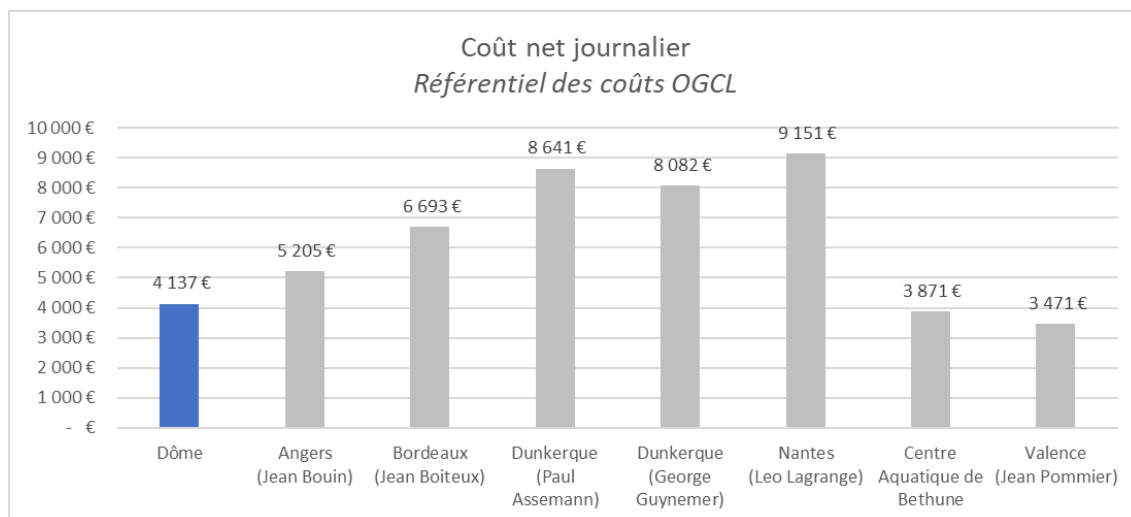
Le coût net³ par jour Dôme est de **4 137 €/j**, soit en ligne avec la moyenne de 4 100 €/j de l'échantillon des piscines dites centrales.

Le rapport permet de situer le Dôme par rapport à différentes structures qui gèrent des surfaces d'eau comparables à travers le territoire :

	Dôme	Angers (Jean Bouin)	Bordeaux (Jean Boiteux)	Dunkerque (Paul Asemann)	Dunkerque (George Guynemer)	Nantes (Leo Lagrange)	Centre Aquatique de Bethune	Valence (Jean Pommier)
Surface d'eau en m2	1 575	1 395	1 563	1 875	1 025	1 680	1 497	1 080
Charges	3 110 000 €	2 400 000 €	3 068 000 €	3 450 000 €	3 200 000 €	3 700 000 €	2 690 000 €	1 510 000 €
Produits	1 600 000 €	500 000 €	625 000 €	296 000 €	250 000 €	360 000 €	1 277 000 €	243 000 €
Couverture des recettes propres	51%	21%	20%	9%	8%	10%	47%	16%
Personnel	51%	38%	52%	45%	60%	55%	36%	61%
Energies et fluides	19%	20%	13%	18%	16%	16%	15%	28%
Coût net journalier	4 137 €	5 205 €	6 693 €	8 641 €	8 082 €	9 151 €	3 871 €	3 471 €
Coût net au m2	959 €	1 362 €	1 563 €	1 682 €	2 878 €	1 988 €	944 €	1 173 €

Notre établissement est très vertueux sur ces recettes propres qui sont bien supérieures à ce qui peut être observé sur des établissements avec un volume de charges comparable : seul le centre aquatique de Béthune approche les 50% de taux de couverture de ses recettes propres pour ses charges de fonctionnement. Trois établissements sont sous les 10%.

Notre établissement semble aussi se situer dans la moyenne du poids des charges de personnel et des énergies et fluides dans sa structure de coûts.



II. Etat de la Dette

Le syndicat s'est fortement endetté sur la période 2016-2019 afin de pouvoir financer les travaux de réhabilitation de la piscine. Il ne porte pas moins de 5 emprunts avec un nouvel emprunt signé au premier trimestre 2022 auprès de la Caisse d'Epargne afin de refinancer une partie des emprunts court terme pour 2,3 M€.

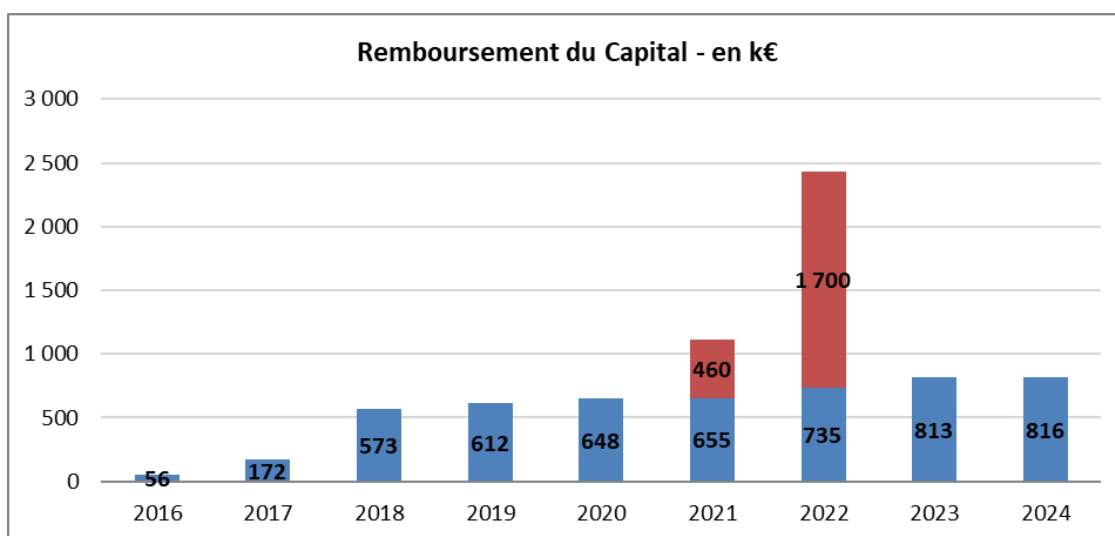
³ Coût net = Coût total – Recettes Propres

Accusé de réception en préfecture
078-257801340-20230407-230315-2-DE
Date de télétransmission : 07/04/2023
Date de réception préfecture : 07/04/2023

Type de prêt (court ou long terme..)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat							Charges 2023		
	Organisme prêteur	Durée année	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation	Date du premier remboursement	Nominal € (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Taux intérêt	31/12/2023	Annuités (Capital)
LT	CAISSE EPARGNE	15	12/12/2013	20/12/2013	15/01/2014	330 000.00	F	1.83%	135 297.91	23 110.34
LT	SOCIETE GENERALE	15	13/11/2015	04/01/2016	01/10/2016	2 300 000.00	F	1.83%	1 188 333.43	153 333.32
LT	CREDIT MUTUEL	20	20/02/2017	30/06/2017	30/06/2017	8 000 000.00	F	1.38%	7 200 000.00	400 000.00
LT	LA BANQUE POSTALE	25	10/12/2018	04/04/2019	01/08/2019	2 500 000.00	F	1.96%	2 135 245.31	83 852.33
LT	CAISSE EPARGNE	15	28/03/2022	03/07/2022	03/07/2022	2 300 000.00	F	1.55%	2 070 000.02	153 333.32
1641 - Emprunts en euros auprès établissements crédits						13 130 000.00			12 728 876.67	813 629.31
TOTAL DETTE						13 130 000.00			12 728 876.67	813 629.31

Cet endettement pèse fortement sur la section d'investissement qui doit mobiliser plus de **1,0 M€** de crédits annuellement pour faire face aux échéances des emprunts long terme (0,8 M€ de capital et 0,2 M€ d'intérêts).

A titre de comparaison, cette charge nouvelle est supérieure aux recettes propres supplémentaires escomptées qui devaient augmenter de +450 k€ dans les projections les plus ambitieuses.



III. Grands équilibres 2023

L'établissement a perdu 1,7 M€ de recettes propres pendant la crise sanitaire, qui n'ont été qu'en partie compensée par l'augmentation de la participation des communes (+330 k€) et un soutien exceptionnel de l'Etat en 2021 (+240 k€).

A ces pertes se sont ajoutées de nouvelles dépenses : contraction d'un nouvel emprunt pour financer les travaux complémentaires, inflation sur les coûts de l'énergie, contentieux.

Sur la période 2020-2022, l'établissement a été puisé dans ses excédents passés à hauteur de 1,5 M€ impactant son fonds de roulement et ses marges de manœuvre pour les années à venir.

	2020	2021	2022	Cumul
Prospective des recettes avant la crise sanitaire	1,6 M€	1,6 M€	1,6 M€	4,8 M€
<i>Recettes réalisées</i>	<i>0,7 M€</i>	<i>1,0 M€</i>	<i>1,6 M€</i>	<i>2,3 M€</i>
<i>Remboursement des adhérents</i>	<i>-0,0 M€</i>	<i>-0,2 M€</i>	<i>-0,0 M€</i>	<i>-0,2 M€</i>
TOTAL Recettes perçues	0,7 M€	0,8 M€	1,6 M€	3,1 M€
Réalisé vs prospective	-0,9 M€	-0,8 M€	0,0 M€	-1,7 M€
<i>Augmentation de la participation des communes</i>		<i>+0,3 M€</i>	<i>+0,3 M€</i>	<i>+0,6 M€</i>
<i>Aide de l'Etat</i>		<i>+0,2 M€</i>		<i>+0,2 M€</i>
Manque à gagner sur les recettes	-0,9 M€	-0,3 M€	+0,3 M€	-0,9 M€
<i>Nouvel emprunt</i>			<i>+0,1 M€</i>	<i>+0,1 M€</i>
<i>Hausse des énergies et fluides</i>			<i>+0,2 M€</i>	<i>+0,2 M€</i>
<i>Contentieux travaux</i>			<i>+0,3 M€</i>	<i>+0,3 M€</i>
Nouvelles dépenses à financer	0,0 M€	0,0 M€	+0,6 M€	+0,6 M€

Accuse de réception en préfecture
078-25780130, 20230407-1303163-D
Date de télétransmission : 07/04/2023
Date de réception préfecture : 07/04/2023

Aujourd'hui, l'établissement est dans l'incapacité de présenter un budget sincère équilibré dont les ressources permettraient de couvrir les nouvelles dépenses.

Pour rappel, lors du Rapport d'Orientation Budgétaire 2022, un besoin de financement à hauteur de **+0,2 M€** avait déjà été anticipé pour l'année 2023. Ce besoin ne prenait pas en compte l'ampleur de l'inflation sur les énergies qui n'était pas encore connue.

	ROB 2022	2023	2024
sous-total charges courantes	3 338	3 353	3 382
sous-total autres charges	465	392	380
Total Besoins Fct	3 803	3 745	3 762
sous-total recettes adhérents	1 937	1 937	1 937
sous-total recettes propres	1 530	1 612	1 704
sous-total recettes autres	821	830	840
Total Recettes Fct	4 288	4 379	4 480
<i>Recettes - Dépenses</i>	<i>485</i>	<i>633</i>	<i>718</i>
<i>Excédents passés</i>	<i>963</i>	<i>32</i>	
<i>Equilibre Fct (A)</i>	<i>1 448</i>	<i>665</i>	<i>718</i>
Total Besoins invst	5 098	1 000	1 004
Total Recettes invst	2 465	115	115
<i>Recettes - Dépenses</i>	<i>-2 633</i>	<i>-885</i>	<i>-889</i>
<i>Excédents passés</i>	<i>1 217</i>		
<i>Equilibre Invst (B)</i>	<i>-1 416</i>	<i>-885</i>	<i>-889</i>
<i>Equilibre Fct + Invst (C=A+B)</i>	<i>32</i>	<i>-219</i>	<i>-171</i>

Rappel : prospective présentée lors du ROB 2022

La prospective a été actualisée avec de nouvelles dépenses (actualisation des coûts sur les énergies et fluides, impact RH de la hausse du point d'indice) et des recettes supplémentaires (avance d'un an sur la prospective pour l'accroissement des recettes propres, excédents passés plus importants que projeté).

Le besoin net de financement revu pour 2023 serait de +300 k€ pour terminer l'année à l'équilibre, et pourrait monter à +500 k€ pour amorcer un début de fonds de roulement. Si la première hausse est acceptée par les communes (+300 k€), cela serait une augmentation de (+16%) par rapport aux participations 2022.

	2023	
Recettes propres	+0,1 M€	
Excédents passés	+0,3 M€	
Recettes supplémentaires vs prospective	+0,4 M€	A
<i>Hausse des énergies et fluides</i>	+0,6 M€	
<i>Hausse du point d'indice (RH)</i>	+0,1 M€	
Nouvelles dépenses à financer	+0,7 M€	B
Besoin net	+0,3 M€	=B-A

Afin de contenir le besoin net de financement, certains arbitrages ont été pris :

- Maîtrise des consommations des énergies et fluides à la suite de la mise en place du plan de résilience (-0,1 M€) ;
- Hausse des recettes : hausse des tarifs afin de suivre l'inflation (+5%) (+0,1 M€) ;
- Pas de provision pour contentieux en 2023, la résolution des négociations en cours devra tenir dans l'enveloppe des 250 k€ provisionnés en 2022, dont 90 k€ déjà fléchés sur TNA ;
- Report en 2024 de certains projets d'investissement (garde-corps du bassin extérieur par exemple).

IV. Les mesures de maîtrise des énergies et fluides mises en place

Le Dôme a mis en place de nombreuses mesures et réalisé certains travaux afin de contenir ses dépenses en énergie. Il s'agit des dispositions suivantes :

- ✓ Plan de résilience énergétique depuis mars 2022 (baisse de la température de l'eau notamment) ;
- ✓ Fermeture du bassin extérieur depuis le 21 Octobre ;
- ✓ Achat de 2 déchloramineurs ;
- ✓ Calorifugeage du réseau de chauffage.

Ces mesures permettent de réduire de façon conséquente les besoins projetés pour 2023 :

	REALISE EN 2021	REALISE EN 2022	PREVISION 2023	2023 vs 2022
Electricité	1 462 MWH	1 750 MWH	1 500 MWH	-15%
Gaz	3 397 MWH	3 350 MWH	2 300 MWH	-31%
Eau	25 118 M³	41 000 M³	34 000 M³	-17%

L'économie budgétaire projetée est de 100 k€.

Ces mesures permettent de contenir seulement en partie le coût des énergies, la hausse des tarifs étant trop importante pour être compensée : +500% sur le gaz et +80% sur l'électricité. L'établissement ne dispose pas de marges de manœuvre budgétaires suffisantes en investissement pour se lancer dans des travaux de plus grande ampleur.

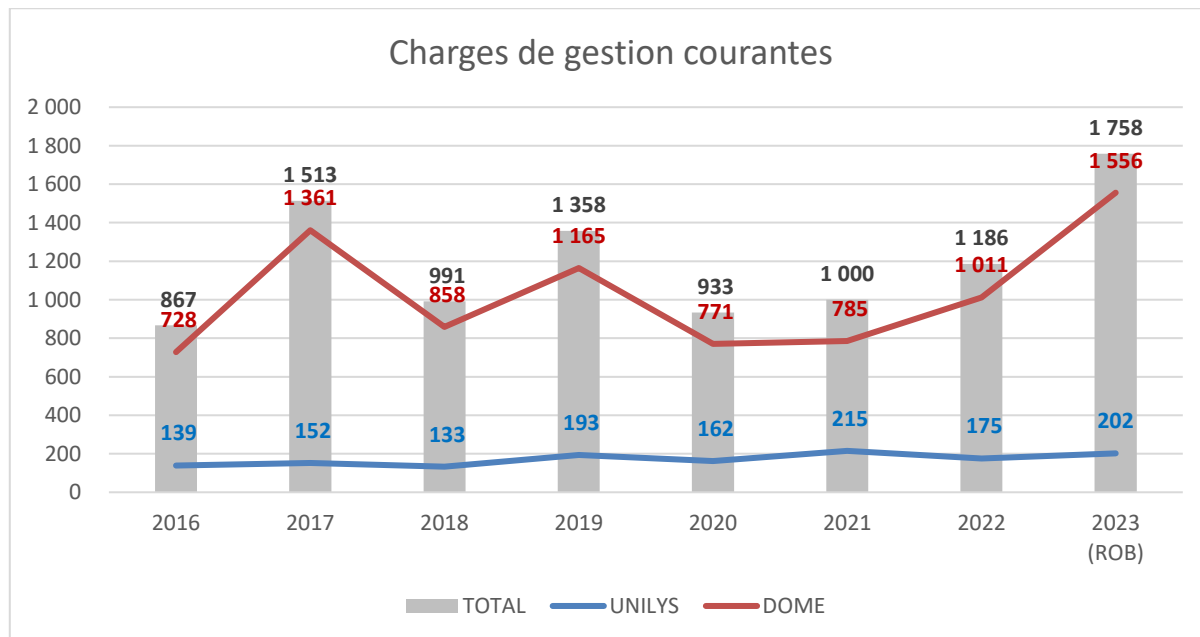
Il est proposé au comité de débattre des orientations budgétaires suivantes :

V. Section de fonctionnement

Accusé de réception en préfecture
078-257801340-20230407-230315-2-DE
Date de télétransmission : 07/04/2023
Date de réception préfecture : 07/04/2023

1. Dépenses de fonctionnement

a) Chapitre 011 – Charges à caractère général (1 758 k€)



Les charges courantes sont proposées en hausse de (+51%) vs Atterrissage 2022 afin de prendre en compte :

- L'inflation sur les prix de l'énergie (+500 k€) ;
- Effort mis sur les formations : équipe Dôme (+10 k€) notamment la force de vente pour l'équipe accueil et Unilys (+13 k€) ;
- Revue à la hausse des besoins pour les agents de sécurité pendant la période estivale (+7 k€).

Les besoins se détaillent ainsi :

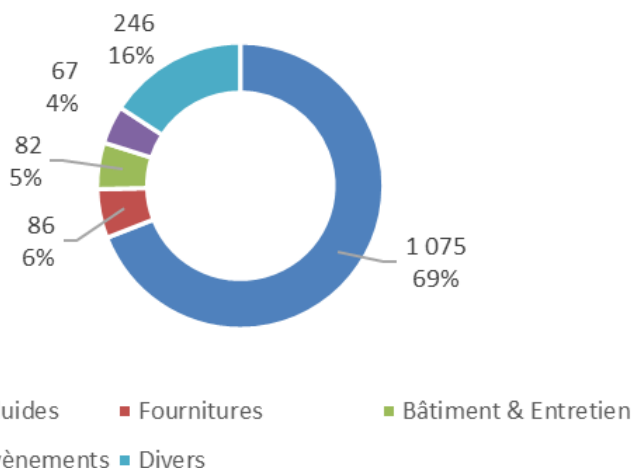
	2021	2022 (atterrissage)	2022 (Budget)	2023 (ROB)	2023 vs réalisé 2022	2023 vs budget 2022
Energie et fluides	418	576	450	1 075	87%	139%
Fournitures	59	89	89	86	-3%	-3%
Bâtiment & Entretien	60	62	46	82	32%	78%
Comm et événements	51	55	93	67	22%	-28%
Divers	197	229	278	246	7%	-12%
TOTAL Dôme	785	1 011	956	1 556	54%	63%
Unilys	215	175	210	202	15%	-4%
TOTAL Chapitre 011	1 000	1 186	1 166	1 758	48%	51%

Les énergies et fluides pèsent pour près de **70%** dans les charges à caractère général :

Répartition des postes de dépenses

Charges à caractère général

Accusé de réception en préfecture
078-257801340-20230407-230315-2-DE
Date de télétransmission : 07/04/2023
Date de réception préfecture : 07/04/2023



L'établissement pourra en partie contenir **les charges énergétiques** avec une consommation maîtrisée (plan de résilience, fermeture du bassin extérieur, investissements). Les besoins projetés en volume par rapport à 2022 sont les suivants :

	REALISE EN 2021	REALISE EN 2022	PREVISION 2023	2023 vs 2022
Electricité	1 462 MWH	1 750 MWH	1 500 MWH	-15%
Gaz	3 397 MWH	3 350 MWH	2 300 MWH	-31%
Eau	25 118 M³	41 000 M³	34 000 M³	-17%

Les effets volume permettent une économie estimée à (-105 k€) qui ne permet pas de compenser les effets prix (+626 k€). Le besoin énergétique est de **(+525 k€)** vs 2022, qui était déjà une année record.

	2022	Effet volume		Effet prix		2023	BUDGET 2023
		%	€	%	€		
Eau	149	-17%	-25	+7.5%	9	133	135
Gaz	124	-31%	-38	+500%	428	513	515
Electricité	278	-15%	-42	+80%	189	425	425
TOTAL	551		-105		626	1 072	1 075

Le budget des **fournitures** est en légère baisse à 86 k€ malgré une forte inflation sur les prix. Il s'agit de l'achat des fournitures pour le fonctionnement de la piscine (chlore), de la dotation en EPI du personnel, d'achats pour l'entretien courant du bâtiment et des cartes ELISATH pour les adhérents.

Le budget relatif au **bâtiment et à son entretien** est proposé en hausse de (+20 k€) principalement pour permettre des aménagements dans les espaces fitness (6 k€), des protections de portes (3 k€), mises en peinture (2 k€). Une enveloppe de (9 k€) est proposé pour l'entretien des espaces extérieurs (+7 k€ vs 2022) pour l'égavage des haies notamment.

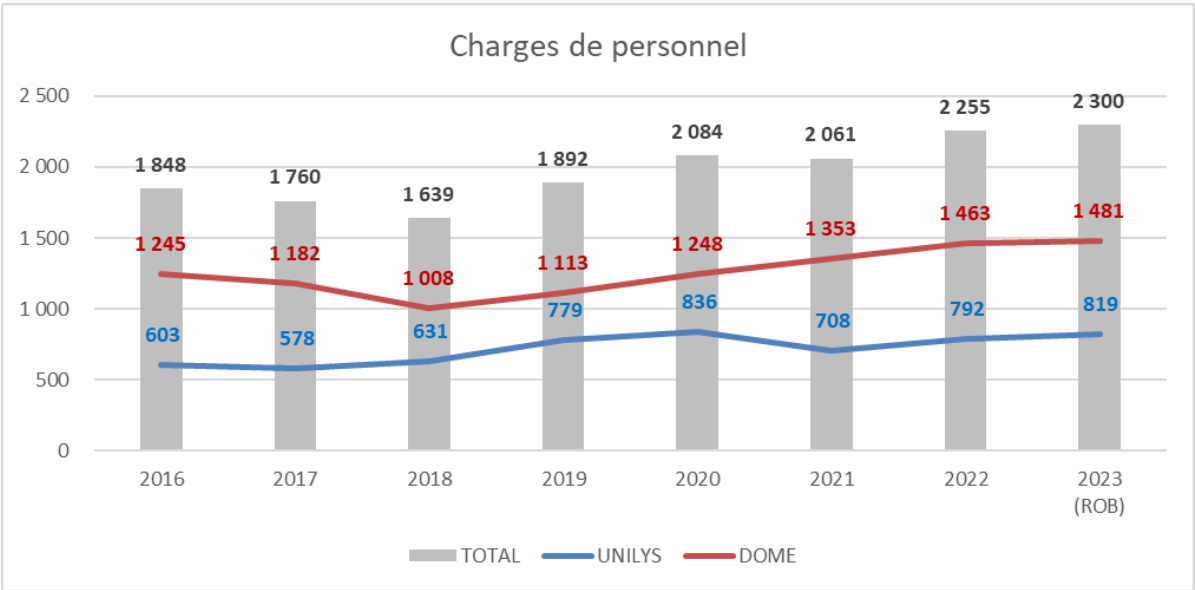
Le budget **divers** est en hausse de (+16 k€). Cette section comprend de nombreuses charges régies par des contrats : il s'agit notamment des charges locatives des vélos et machines de la salle de forme, du robot, des autolaveuses, des contrats informatiques (HP3i, Elisath), des frais d'assurances, des coûts de maintenance des différents logiciels (Elisath, Poseïdon) et des contrats de prestations de service. Une hausse de (+10 k€) est proposé sur le poste « vêtements de travail » afin d'équiper les agents (MNS, techniques, forme et accueil).

Le budget **communication et événements** est en hausse de (+12 k€) vs réalisé. Cette hausse s'explique par l'impact de +7 k€ sur les frais de sécurité pendant la période estivale.

Il est proposé d'allouer aux **frais centraux Unilys** une enveloppe en légère baisse par rapport au Budget 2022 à 202 k€, dont la Piscine portera une quote-part de 19% après restructuration des autres syndicats signataires des conventions de prestations non-économiques soit un total net de 38 k€. Les deux principaux postes de dépenses sont le loyer de l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye pour 70 k€, des coûts informatiques pour 40 k€ et des frais de formation pour 20 k€.

b) *Chapitre 012 – Charges de personnel* (2 300 k€)

Il est proposé de voter des charges de personnel en hausse de (+45 k€) vs réalisé 2022. La revalorisation du point d'indice en Juillet 2022 pèse pour (+0,1 M€) sur la masse salariale.



Les charges de personnel du Dôme sont estimées à 1 410 k€, en hausse par rapport au Budget 2022. A ces charges s'ajoutent 71 k€ de frais d'assurance, prestations sociales, médecine du travail qui ne sont pas ventilées.

L'organisation des équipes a été revue :

- Le directeur n'est à présent plus mutualisé avec le Domaine Royal de Marly, et travaille à 90% pour l'établissement, 10% restant sur le Château Monte-Cristo ;
- La Responsable Administrative et Financière catégorie A mutualisée à 50% sur le Dôme est remplacée par un poste de catégorie B dédié à 100% sur le Dôme.

	BUDGET 2022	ROB 2023	
Encadrement	136	104	-32
Bassin	388	442	54
Forme	210	238	28
Accueil	135	169	34
Technique/ Entretien	395	404	9
Vacataires	50	21	-29
Autres	42	32	-10
TOTAL	1 356	1 410	54

Les charges de personnel des frais Unilys augmentent de (+27 k€) :

- Pérennisation sur une année pleine d'un CDD à la communication ;
- Bascule d'un ETP Finance sur Valoseine pour une création de poste d'un agent de gestion financière et technique ;
- Recrutement d'un agent administratif supplémentaire à la RH, compensé par la bascule de l'agent finance et par le non-renouvellement de l'apprenti.

	2022	2023	Accuse de reception en prefecture 078-257801340-20230407-2023152-DE Date de teletransmission : 07/04/2023 Date de reception en prefecture : 07/04/2023	
DGS / Communication	258	269	-11%	-26
Finance	247	221		
Ressources Humaines	107	137	28%	30
Juridique et Assemblée	158	165	4%	7
Refacturation Valoiseine + SIVOM	22	27	23%	5
TOTAL Unilys	792	819	3%	27
<i>Quote-Part Piscine (19%)</i>	150	156		

Le total des frais mutualisés nets des refacturations pour 156 k€ correspondent à la charge de 2 catégories A et 1 catégorie C en plus des effectifs du Dôme.

c) Les autres charges (338 k€)

Ce sont les indemnités des élus (26 k€), les abonnements informatiques et la bascule en M57 de l'outil comptable (30 k€), les charges exceptionnelles (28 k€), la dotation aux amortissements (75 k€), les intérêts des emprunts long terme (189 k€) et les ICNE (intérêts courus non échus) (-10 k€).

Faute de crédits disponibles, aucune provision ne sera inscrite en 2023 pour couvrir le risque contentieux. La provision de 2022 de 250 k€ sera en partie reprise, à hauteur de 90 k€ afin de couvrir la résolution du contentieux avec TNA.

2. Recettes de fonctionnement

a) Les recettes d'exploitation (1 700 k€)

Après une année 2022 record, il est proposé de conserver des objectifs de recettes propres ambitieux avec une cible à 1,7 M€, soit 100 k€ de plus que ce qui avait été inscrit en prospective. Le syndicat fait le pari d'une saison estivale réussie avec un été chaud. En cas de mauvaise météo pendant les mois de Juillet/ Août, l'impact sur les recettes pourrait être de (-150 k€).

	2022 (BUDGET)	2022 (ATTERRISSAGE)	2023 (ROB)	2023 vs 2022
Piscine / Bassin	795	773	812	39
Ecole de Natation	150	192	200	8
Evènementiel	5	7	8	1
Scolaires	60	61	60	-1
Association	100	138	106	-32
Forme	227	159	172	13
Multi-espaces	143	219	247	28
Bien-être	50	65	80	15
Redevance "Le Petit Dôme"	0	10	10	0
Boutique	0	0	5	5
TOTAL	1 530	1 614	1 700	86

Cet objectif pourra être atteint grâce à différents leviers :

- Augmentation des tarifs et revalorisation de certains abonnements au 1er mai 2023 ;
- Création d'une boutique « Dôme » ;
- Création de stages de natation payants ;
- Développement de la location de certains de nos espaces (salle de réunion / formation / fitness) ;
- Amélioration de la visibilité, de la réputation, développement de la marque, référencement de l'espace forme, compte Insta, etc.

b) La participation des communes

La participation des communes doit être arbitrée lors du rapport de gestion budgétaire. Toutes les communes ont à présent leur participation 100% fiscalisée.

Accusé de réception en préfecture
07/04/2023 12:23
Date de télétransmission : 07/04/2023
Date de réception préfecture : 07/04/2023

Si elle est maintenue stable, l'établissement est dans l'incapacité d'équilibrer son budget pour **300 k€**. Les marges de manœuvre pour réduire cette enveloppe sont très limitées :

- Réduction de l'enveloppe d'investissement, déjà réduite à 200 k€ ;
- Fermeture de l'établissement certains mois pour réduire la facture énergétique.

La baisse du nombre d'habitants dans les communes membres a un impact de (+17 k€) pour maintenir une participation stable.

COMMUNES	Population 2020	PARTICIPATION 2023	Impact perte de population	Population 2019	Participation 2022	2023 vs 2022	%
AIGREMONT	1 122	13 318.14 €	117.75 €	1 135	13 472.45 €	- 36.56 €	0%
CHAMBOURCY	5 796	68 798.52 €	608.29 €	5 728	67 991.36 €	1 415.45 €	2%
MAREIL-MARLY	3 835	45 521.45 €	402.48 €	3 845	45 640.15 €	283.78 €	1%
MARLY-LE-ROI	16 857	200 092.59 €	1 769.14 €	16 884	200 413.08 €	1 448.65 €	1%
LE PECQ	16 081	190 881.47 €	1 687.70 €	16 046	190 466.02 €	2 103.15 €	1%
LE VESINET	16 108	191 201.96 €	1 690.53 €	16 496	195 807.52 €	- 2 915.03 €	-1%
TOTAL DES 6 COMMUNES	59 799	709 814.13 €	6 275.90 €	60 134	713 790.58 €	2 299.45 €	0%
Par habitant		11.87 €	0.10 €		11.87 €	0.10 €	1%
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	46 171	1 212 912.17 €	10 724.10 €	46 649	1 225 469.23 €	- 1 832.96 €	0%
Par habitant		26.27 €	0.23 €		26.27 €	0.23 €	1%
TOTAL	105 970	1 922 726.30 €	17 000.00 €	106 783	1 939 259.81 €	466.49 €	0%

Pour retrouver une situation plus confortable et réamorcer un fonds de roulement, l'établissement aurait un besoin théorique de **500 k€** qui induirait une hausse des participations de (+26%).

- Scénario 1 : hausse de +300 k€

COMMUNES	Population 2020	Participation +300 k€	Population 2019	Participation 2022	2023 vs 2022	%
AIGREMONT	1 122	15 513.90 €	1 135	13 472.45 €	2 041.45 €	15%
CHAMBOURCY	5 796	80 141.34 €	5 728	67 991.36 €	12 149.98 €	18%
MAREIL-MARLY	3 835	53 026.57 €	3 845	45 640.15 €	7 386.42 €	16%
MARLY-LE-ROI	16 857	233 081.87 €	16 884	200 413.08 €	32 668.79 €	16%
LE PECQ	16 081	222 352.11 €	16 046	190 466.02 €	31 886.09 €	17%
LE VESINET	16 108	222 725.44 €	16 496	195 807.52 €	26 917.92 €	14%
TOTAL DES 6 COMMUNES	59 799	826 841.23 €	60 134	713 790.58 €	113 050.65 €	16%
Par habitant		13.83 €		11.87 €	1.96 €	16%
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	46 171	1 412 885.07 €	46 649	1 225 469.23 €	187 415.84 €	15%
Par habitant		30.60 €		26.27 €	4.33 €	16%
TOTAL	105 970	2 239 726.30 €	106 783	1 939 259.81 €	300 466.49 €	15%

- Scénario 2 : hausse de +400 k€

COMMUNES	Population 2020	Participation +400 k€	Population 2019	Participation 2022	2023 vs 2022	%
AIGREMONT	1 122	16 206.57 €	1 135	13 472.45 €	2 734.12 €	20%
CHAMBOURCY	5 796	83 719.51 €	5 728	67 991.36 €	15 728.15 €	23%
MAREIL-MARLY	3 835	55 394.12 €	3 845	45 640.15 €	9 753.97 €	21%
MARLY-LE-ROI	16 857	243 488.58 €	16 884	200 413.08 €	43 075.50 €	21%
LE PECQ	16 081	232 279.76 €	16 046	190 466.02 €	41 813.74 €	22%
LE VESINET	16 108	232 669.75 €	16 496	195 807.52 €	36 862.23 €	19%
TOTAL DES 6 COMMUNES	59 799	863 758.29 €	60 134	713 790.58 €	149 967.71 €	21%
Par habitant		14.44 €		11.87 €	2.57 €	22%
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	46 171	1 475 968.01 €	46 649	1 225 469.23 €	250 498.78 €	20%
Par habitant		31.97 €		26.27 €	5.70 €	22%
TOTAL	105 970	2 339 726.30 €	106 783	1 939 259.81 €	400 466.49 €	21%

- Scénario 3 : hausse de +500 k€

COMMUNES	Population 2020	Participation +500 k€	Population 2019	Participation 2022	Accuse de reception en préfecture 08-257801340-20230407-230315-2-DE Date de transmission : 07/04/2023 Date de réception préfecture : 07/04/2023	
					2023 vs 2022	%
AIGREMONT	1 122	16 899.24 €	1 135	13 472.45 €	3 426.79 €	25%
CHAMBOURCY	5 796	87 297.69 €	5 728	67 991.36 €	19 306.33 €	28%
MAREIL-MARLY	3 835	57 761.67 €	3 845	45 640.15 €	12 121.52 €	27%
MARLY-LE-ROI	16 857	253 895.29 €	16 884	200 413.08 €	53 482.21 €	27%
LE PECQ	16 081	242 207.40 €	16 046	190 466.02 €	51 741.38 €	27%
LE VESINET	16 108	242 614.07 €	16 496	195 807.52 €	46 806.55 €	24%
TOTAL DES 6 COMMUNES	59 799	900 675.36 €	60 134	713 790.58 €	186 884.78 €	26%
Par habitant		15.06 €		11.87 €	3.19 €	27%
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	46 171	1 539 050.94 €	46 649	1 225 469.23 €	313 581.71 €	26%
Par habitant		33.33 €		26.27 €	7.06 €	27%
TOTAL	105 970	2 439 726.30 €	106 783	1 939 259.81 €	500 466.49 €	26%

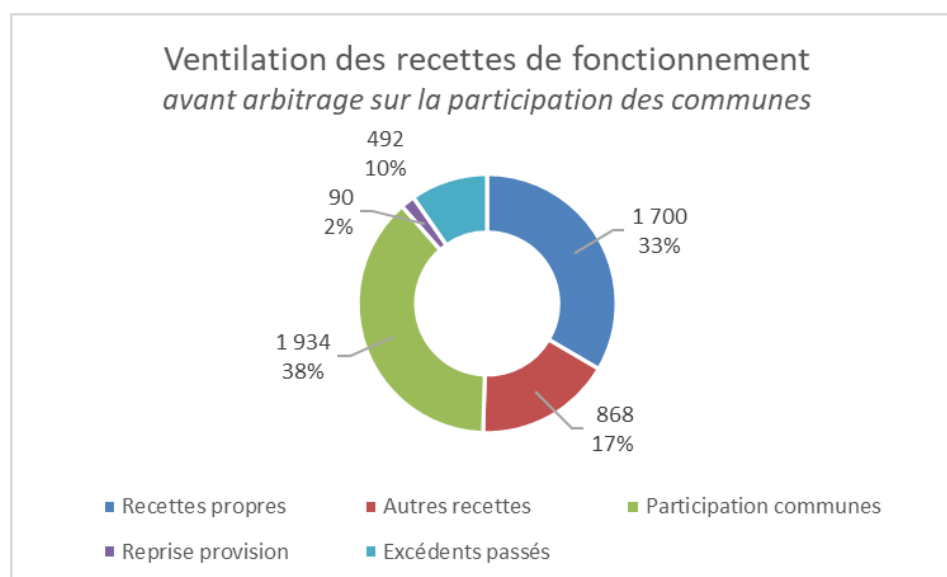
c) Recettes Autres

Des recettes complémentaires viennent abonder la section de fonctionnement. Il s'agit des refacturations des conventions non-économiques pour (812 k€), des apprentis (7 k€) et des redevances et mises à disposition (46 k€).

L'établissement bénéficie d'un excédent sur les résultats passés de **+492 k€** à affecter au financement de la section d'investissement. Il était de 1 455 k€ en 2022, près d'un million a été mobilisé cette année pour compenser notamment la hausse du coût de l'énergie et la nouvelle charge d'emprunt.

Cet excédent ne permet plus de couvrir les besoins de remboursement des amortissements du Capital (+800 k€) ni le financement des besoins en investissement (+200 k€).

L'établissement autofinance son coût de fonctionnement à hauteur de 50% ce qui était l'objectif cible au moment des travaux de réhabilitation.



VI. Section d'investissement

1. Dépenses d'investissement

a) Les dépenses d'équipement (200 k€)

Il est proposé d'inscrire (200 k€) en dépenses d'investissement pour le Dôme.

Un recensement des besoins les plus urgents a été fait auprès des équipes techniques, et fait état d'une enveloppe de près de 400 k€ qui pourrait être répartie sur 2 ans avec la priorisation suivante :

	Recensement 2023	Recensement 2024	Recensement 2024
	besoins	2023	2024
Remplacement portes coupe-feu / asservissement	30	30	
Garde-corps et portillons vitrés plages intérieures (100 ml)	100	25	75
Diagnostic et recherches de fuites vestiaires public	10	10	
Enveloppe traitement des eaux	10	10	
Travaux sur réseau ECS (T° douches)	10	10	
Travaux installation automate billetterie (câblage)	10	10	
Déplacement d'un des tripodes côté forme	8	8	
Enveloppe achat matériel : 2 machines à laver, lignes d'eau, 5 vélos, bouton alarme évacuation bassin, trampoline, petit matériel bassin, adoucisseur, débroussailleuse, extincteurs, compresseur, autolaveuse	39.1	39.1	
Achat borne accueil	20	20	
Matériel informatique : PC techniciens, 2 tablettes, 2 téléphones salle cardio, 3 connexions VPN, imprimante salle forme, 2 PC accueil, 2 micros événementiel, talkie et chargeur	11.3	11.3	
Mobilier (lit infirmerie, vestiaire accueil, armoire accueil, poubelles)	6.3	6.3	
6 lampes UV déchloramineur petit bassin	3.6	3.6	
Alarme anti-intrusion	1.4	1.4	
Ventilation ou climatisation local serveur	2	2	
Réparation fuites dôme : diagnostic	2	2	
Installation portail sur clôture bar éphémère	5	5	
Travaux de câblage pour les réseaux wifi et DECT pour offrir une couverture réseau optimale.	4.1	4.1	
Extension logicielle de 50 à 300 connexions simultanées pour le portail captif	2.1	2.1	
Réhausse 50 cm garde-corps bassin extérieur/solarium (180 ml)	64		64
Remplacement Elévateur PMR	30		30
Climatisation 2 salles de sport collectif	25		25
TOTAL Dépenses d'investissement	393.9	199.9	194

Il s'agit principalement de travaux pour assurer la sécurité et la salubrité de l'établissement. Une enveloppe de 30 k€ est dédiée à la mise en place d'une borne d'accueil automatique pour l'achat de billets.

Le projet de sécurisation des garde-corps sera phasé en 2 étapes : une première en fin d'année 2023 (25 k€) et une seconde en début d'année 2024 (75 k€) pour un coût total de 100 k€. La solution en place aujourd'hui est provisoire et dangereuse pour le public.

Trois projets structurants ont été reportés à l'année 2024 :

- La réhausse et sécurisation des garde-corps du bassin extérieur ;
- Le remplacement de l'élévateur PMR ;
- La climatisation de 2 salles de sport.

D'autres projets aujourd'hui sans chiffrage (NC) sont connus par ailleurs :

Travaux de réfection des accès aux locaux techniques et création de locaux de stockage: <i>rénovation accès aux locaux techniques, rénovation du dallage du niveau RDC bas en extérieur de ces locaux, rénovation des façades des locaux techniques, rénovation bureaux des techniques, rénovation du parvis d'accès latéral pour les groupes, création local de stockage pour conteneurs et matériel Dôme.</i> <i>Non chiffré : retrait de 2 cheminées (amiantées ?), auvent pour abriter les groupes, abri vélos 5 places fermé pour le personnel</i>	600		
Isolation phonique salle cross training	NC		
Ajout nez de marche PMR (halle bassins)	NC		
Carrelage	NC		
Signalétique intérieure "parcours du baigneur"	NC		
Ecran/totem accueil	NC		
Vitrophanie salle cardio	NC		
Protection solaire salle cardio	NC		
Brise-vue clôture côté parking	NC		
Reprise coupole / mise en peinture	NC		
Panneaux photovoltaïques parking (> 1500 m2)	NC		
Travaux suite étude CD2i (traitement eau)	NC		
Travaux suite étude CD2i (étude énergétique)	NC		
Arrosage automatique / citerne enterrée	NC		

Accusé de réception en préfecture
078-257801340-20230407-230315-2-DE
Date de télétransmission : 07/04/2023
Date de réception préfecture : 07/04/2023

b) Autres dépenses d'investissement

Les autres dépenses d'investissement sont principalement l'inscription du remboursement des emprunts (815 K€), souscrits dans le cadre des travaux de réhabilitation.

Le montant des reports 2022 est établi à 309 k€.

2. Recettes d'investissement

a) Amortissement (75 k€)

Il s'agit de la provision pour l'amortissement des biens précédemment acquis et non encore totalement amortis.

b) FCTVA (132 k€)

Des recettes de FCTVA sont estimées à 132 k€ : 80 k€ de reports 2022 et 52 k€ de nouvelles recettes sur 2023.

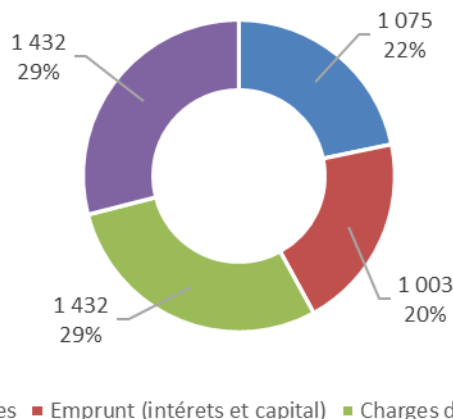
La section d'investissement se retrouve ainsi déficitaire en 2023 de (-978 k€), et devra compter sur un virement de la section de fonctionnement pour être équilibrée.

VII. Conclusion

Le besoin de financement de l'établissement se structure autour de 4 grands postes de dépenses :

- 1) Les énergies et fluides ;
- 2) Le remboursement des emprunts ;
- 3) Les charges de personnel ;
- 4) Autres dépenses : charges courantes, GER, amortissements, contentieux.

Principaux postes de dépenses Fonctionnement + Investissement *net des refacturations et déficits passés*



Dans l'attente de l'arbitrage des adhérents sur la participation des communes, à participation stable, les équilibres budgétaires sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT
Charges générales	1 758	GER	200
Personnel	2 300	Capital	815
Charges financières	178	Reports	309
Autres charges	85	Contentieux	90
Amortissements	75	Déficit passé	1 202
TOTAL Dépenses	4 396	TOTAL Dépenses	2 616
FCT + INVST		7 012	
Recettes propres	1 700	FCTVA	52
Autres recettes	868	Amortissements	75
Participation communes	1 934	Reports	80
Reprise provision	90		
Excédents passés	492	Affectation résultat	1 431
TOTAL Recettes	5 084	TOTAL Recettes	1 638
FCT + INVST		6 722	
<i>Besoin net</i>		<i>290</i>	

Une mise à jour de la prospective avec participation des communes stable rend compte d'un besoin de financement qui se stabilise au-delà des (-400 k€) :

	ROB 2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses fonctionnement	4 396	4 354	4 304	4 254	4 306
Recettes fonctionnement	4 592	4 619	4 737	4 755	4 774
Excédents passés	492				
<i>Solde section de fonctionnement</i>	<i>688</i>	<i>265</i>	<i>433</i>	<i>501</i>	<i>468</i>
Dépenses investissement	2 616	1 016	1 021	1 024	1 027
Recettes investissement	1 638	97	97	97	97
<i>Solde section d'investissement</i>	<i>-978</i>	<i>-919</i>	<i>-924</i>	<i>-927</i>	<i>-930</i>
<i>Besoin net financement</i>	<i>-290</i>	<i>-654</i>	<i>-491</i>	<i>-426</i>	<i>-462</i>

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'approuver le rapport d'orientation budgétaire de l'année 2023.

SI PISCINE - ROB 2023

Annexe n°1

Fiche d'information relative au Syndicat Intercommunal pour la Création et la Gestion d'une Piscine (SICGP)

1) Le Territoire du Syndicat

Le Syndicat Intercommunal pour la Création et la Gestion d'une Piscine (SICGP) est un Syndicat à Vocation Unique (SIVU) composé de sept communes : Aigremont, Chambourcy, Mareil-Marly, Marly-le-Roi, Le Pecq, Saint-Germain-en-Laye Commune Nouvelle et Le Vésinet.

La population totale 2020 du syndicat, entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2023, s'élève à 105 970 habitants (chiffres INSEE).

2) Les compétences exercées par le Syndicat

Il gère le « **le DÔME** ».

En mai 2019, l'établissement réouvre ses portes avec l'inauguration des travaux de réhabilitation-extension débuté en 2016. Ils ont consisté notamment à déplacer partiellement l'espace forme du sous-sol vers le niveau supérieur et à créer sur le solarium actuel un bassin extérieur de 25 mètres.

Le Dôme comprend :

A/ Une **piscine intercommunale**

Construite puis mise en service en 1970, c'est un Etablissement Recevant du Public (ERP) de 1^{ère} catégorie, autorisé à recevoir plus de 1500 personnes. Elle dispose de 3 bassins dont un de 50 mètres.

Le public est accueilli toute l'année, à l'exception d'une fermeture technique pour vidange des bassins. Au-delà de l'activité classique de natation, diverses activités sont proposées au public, telles que les bébés nageurs, l'aquabiking, l'aquagym, l'apprentissage de la natation dispensée aux écoliers du territoire et l'accueil des centres de loisirs.

B/ Un « **Espace forme** » propose un plateau de musculation, des cours de fitness à thème selon un programme fixé mensuellement.

C/ Un « **Espace bien-être** » qui comprend saunas et hammams

PISCINE - ROB 2023

Annexe n°2

ETAT DE LA DETTE DE 2023 à 2027

Accusé de réception en préfecture
078-257801340-20230407-230315-2-DE
Date de télétransmission : 07/04/2023
Date de réception préfecture : 07/04/2023

Type d'emprunt - Numéro de contrat	Type de prêt (court ou long terme..)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat								Capital restant dû €				
		Organisme prêteur	Durée année	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation	Date du premier remboursement	Nominal € (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Taux intérêt	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2026	31/12/2027
9329018	LT	CAISSE EPARGNE	15	12/12/2013	20/12/2013	15/01/2014	330 000,00	F	1,83%	135 297,91	111 377,52	86 618,69	60 992,02	34 467,09
1301/001	LT	SOCIETE GENERALE	15	13/11/2015	04/01/2016	01/10/2016	2 300 000,00	F	1,83%	1 188 333,43	1 035 000,11	881 666,79	728 333,47	575 000,15
1400000000437953/102780059600020031804	LT	CREDIT MUTUEL	20	20/02/2017	30/06/2017	30/06/2017	8 000 000,00	F	1,38%	7 200 000,00	5 200 000,00	4 800 000,00	4 400 000,00	4 000 000,00
MIN523229EUR	LT	LA BANQUE POSTALE	25	10/12/2018	04/04/2019	01/08/2019	2 500 000,00	F	1,96%	2 135 245,31	2 049 737,35	1 962 541,08	1 873 623,16	1 782 949,59
268716G	LT	CAISSE EPARGNE	15	28/03/2022	03/07/2022	03/07/2022	2 300 000,00	F	1,55%	2 070 000,02	1 916 666,70	1 763 333,38	1 610 000,06	1 456 666,74
1641 - Emprunts en euros auprès établissements crédits							15 430 000,00			12 728 876,67	10 312 781,68	9 494 159,94	8 672 948,71	7 849 083,57
TOTAL DETTE							15 430 000,00			12 728 876,67	10 312 781,68	9 494 159,94	8 672 948,71	7 849 083,57